

COMMUNE D'ARREST

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 18 septembre 2014

Le dix-huit septembre deux mille quatorze, 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de M. Jean-René LELONG, Maire. Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de MM. Philippe COLOMBEL et Patrick DRON, excusés. M. Davy PACQUES est désigné comme secrétaire.

Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé à l'unanimité. M. le Maire revient sur plusieurs points abordés ce jour-là :

C'est la compagnie La Gabelle qui a été retenue pour animer le spectacle de Noël de l'école.

L'assurance communale sera relancée à propos des vitraux de l'église.

Le point est fait sur les nouveaux rythmes scolaires. Les premiers lundis après-midi d'activités se sont bien déroulés. Il sera demandé à la Communauté de communes d'organiser une réunion de présentation des intervenants aux parents et aux conseillers municipaux. Mme Bénédicte FOUQUEMBERG explique qu'il serait intéressant d'élaborer un trombinoscope reprenant l'équipe d'animation, les activités, les groupes d'enfants concernés, etc...

Il est enfin à noter que les horaires de la bibliothèque ont dû s'adapter à l'occupation de son local par les activités et par l'école le mercredi. Elle est désormais ouverte le lundi de 16h45 à 17h45, et le mercredi de 13h30 à 14h30.

I- ETUDE DE DEVIS ET DECISION MODIFICATIVE M14 2014

M. le Maire explique tout d'abord qu'un trottoir détérioré est à refaire au niveau de l'entrée de maison de Mme CATELAS, rue de Drancourt. Le conseil accepte le devis du cabinet V3D d'un montant de 693.26 euros HT.

M. le Maire présente ensuite les devis élaborés par le cabinet V3D suite à la dernière commission voirie, et qui concernent : les allées du cimetière et son aménagement extérieur, le problème du fossé d'écoulement d'eaux rue Machet Chollet, la stagnation d'eaux pluviales rue de la Courte Cavée. Le devis concernant les plateaux surélevés place Augustin Delahaye n'a pas été transmis.

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide de reporter ses décisions. Lors d'une prochaine réunion de travail, les projets d'investissement de la commune seront repris dans leur globalité, et l'orientation budgétaire sera définie pour 2015 et les années suivantes.

M. le Maire explique que les travaux de la rue Machet Chollet sont repoussés à 2015. En effet, des tests doivent être effectués sur le réseau d'eau et d'incendie afin de programmer sa rénovation à l'occasion des travaux sur la voirie. La municipalité a cependant réussi avec l'aide de M. le Conseiller général à maintenir la participation du Département pour l'année 2015.

Le Conseil général a également réceptionné le dossier de subvention IDEAL élaboré lors de la dernière réunion de conseil, mais il ne peut prendre en compte les travaux dans les logements qui ne sont pas éligibles à la subvention IDEAL. La commune doit donc compléter son dossier avec de nouveaux investissements.

Des crédits avaient été prévus en 2013 pour l'achat de panneaux routiers et de chantier mais ce projet n'avait pas abouti. Le conseil accepte donc d'inclure ces dépenses dans le dossier IDEAL, en ajoutant l'achat de miroirs et de tables de pique-nique avec corbeilles. Il retient pour ce faire le devis de COMAT & VALCO, d'un montant de 5 074.44 euros HT.

Le remplacement du moteur de tintement de la cloche de l'école, qui avait été évoqué l'an passé, est également ajouté à ce dossier de subvention, pour un montant de 1 280.30 euros HT.

Ces sommes, ainsi que celles nécessaires au remplacement des huisseries du couloir de la cantine et à l'achat d'instruments de musique, sont inscrites en dépenses en investissement (compte 21) et en recettes (virement du fonctionnement 021), ainsi qu'en fonctionnement (023 virement en investissement). 24 700 euros sont donc déduits de l'article 61522 entretien de bâtiments, où apparaît l'excédent communal.

II- BUDGET SUPPLEMENTAIRE M49 2014

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget supplémentaire M49 2014 tel qu'il est présenté, permettant l'inscription budgétaire des résultats votés au compte administratif de l'année précédente. Ainsi, la somme de 3 877 euros est inscrite en déficit d'investissement reporté (001) et en autofinancement (1068), alors que 59 583 euros, représentant le solde disponible en fin d'exercice, sont inscrits en affectation du résultat reporté (002) et en entretien et réparations (615).

M. le Maire fait également le point sur les premiers contrôles effectués par VEOLIA sur les installations des administrés, dont le but est de rechercher les causes des gros volumes d'eau traités par la station de St-Valery les jours de pluie et facturés à la commune d'Arrest. Pour le moment, pas de résultats significatifs, mais les contrôles se poursuivront par tranches dans les prochains mois. Le réseau en lui-même est également contrôlé par tranches.

III- MANIFESTATIONS D'OCTOBRE

Maisons fleuries

Le jury est passé dans le village le 11 juillet dernier et les réalisations ont été notées. Le jury propose de créer cette année une nouvelle catégorie « élite » qui reprendra les personnes classées aux deux premières places de chaque catégorie les deux années précédentes. La remise des prix des maisons fleuries aura lieu le vendredi 3 octobre à 18h30. 500 euros de prix seront distribués. Des interventions sur les vivaces et sur les taupes seront proposées.

Courir pour la Vie

Le samedi 4 octobre se déroulera comme chaque année la manifestation contre le cancer « Courir pour Curie », et ses traditionnelles promenades en calèche. Une marche sera organisée sur les chemins de randonnée, ainsi qu'un parcours en VTT. Le rassemblement aura lieu dans la cour de l'école à 14h00.

Opération Brioches

Pour l'Opération Brioches du 12 octobre, les enfants du CM et les collégiens habitués à participer à la manifestation seront sollicités. Le point est fait sur les conseillers disponibles ce jour-là.

I- AGENCE POSTALE COMMUNALE

M. le Maire donne lecture du courrier de Mme Marie-Angélique MARSOLLIER par lequel elle demande à être mise en disponibilité pour 3 ans à compter du 1^{er} octobre prochain, de façon à pouvoir suivre son mari qui a trouvé du travail dans une autre région. Elle reste donc titulaire de son poste.

Dans l'immédiat, et en concertation avec la direction de La Poste, la personne gérant l'agence postale de Lanchères, Madame Sandrine BOULANGER, sera recrutée en tant qu'agent contractuel ; cela permettra d'assurer la continuité du service.

M. le Maire explique qu'il a reçu deux candidatures d'habitants de la commune pour ce poste. Le conseil municipal débattrà dans quelque temps de la nécessité ou non d'attribuer cet emploi pour le moment temporaire à un administré du village.

II- QUESTIONS DIVERSES

Réunions publiques

Le bilan de la réunion publique concernant le quartier de la rue de Haut, de l'impasse de l'Avalasse et de la place Robert Becquet sera fait en commission voirie le lundi 22 septembre. M. le Maire propose de travailler tout d'abord sur les problèmes soulevés par les riverains de ces rues avant de poursuivre avec le quartier de la rue de Drancourt, de la rue des Abeilles et de la route d'Abbeville. Il procède ensuite à la lecture de la lettre de M. Christian SEIGNEUR qui demande la mise en sens unique de la rue de Drancourt.

Radars pédagogiques

Le conseil municipal ne donne pas suite à la proposition de contrat de maintenance proposé par la société I-care concernant les radars, bien trop élevé (600 euros HT) et restrictif.

Téléphonie mobile

M. le Maire donne lecture de la réponse de la direction régionale d'Orange à Amiens, suite au constat par les Arrestois de la mauvaise réception des mobiles sur le territoire d'Arrest. Selon Orange, la réception et l'émission des appels restent « très correctes » mais pas de manière optimale. Une optimisation du secteur a donc été effectuée récemment, dans le but d'améliorer la situation.

Orange explique ensuite qu'il existe une solution à moindre frais pour les abonnés d'Orange qui leur permet d'obtenir une excellente couverture mobile dans leur habitation : l'acquisition d'un boîtier facturé une cinquantaine d'euros, et qui s'obtient en contactant le service après-vente de l'opérateur.

Tri sélectif

La commune va être équipée tout prochainement de containers enterrés au niveau du parking en herbe rue de Catigny (verre et emballages), puis dans quelque temps rue de Drancourt (verre).

Recensement de la population

Les deux agents retenus pour l'enquête de début 2015 sont Mmes Claudie DOUNON et Francine FOURNIER.

Site internet

Une réunion de travail préparant le lancement du site internet communal aura lieu le 26 septembre.

Indemnité du trésorier

A la demande de M. Régis EOCHE, le conseil municipal accepte de lui verser une indemnité de conseil calculée par application d'un barème basé sur la moyenne des dépenses budgétaires afférentes aux trois dernières années. Cette indemnité se cumule avec celle allouée à l'occasion de la confection des documents budgétaires, et s'appliquera pour la durée du présent mandat municipal.

Lotissement

Le projet des logements de l'ODA du lotissement de la Sollette est présenté au conseil municipal. L'option des ardoises noires est retenue pour la couverture des bâtiments.

A la demande de l'ODA, le conseil municipal décide après en avoir délibéré d'exonérer les organismes HLM à usage d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat de la taxe d'aménagement (1%) à compter du 1^{er} octobre 2014.

Presbytère

Une réunion préparant les travaux de démolition du presbytère sera programmée prochainement par l'OPSOM. L'organisme souhaite que le conseil détermine la numérotation des futurs logements. Après en avoir délibéré, le conseil fixe la numérotation comme suit : 4 – 4bis et 4ter place Augustin Delahaye, en partant de la rue de Catigny et en remontant vers la rue du Stade.

Salle des fêtes

Le club « Amitié Bellancourt » loue la salle des fêtes depuis quelques années à un tarif préférentiel, beaucoup d'habitants du village participant aux repas dansants. Depuis quelque temps, les Arrestois sont moins nombreux, mais le club continue de demander la salle, plusieurs fois par an. Le conseil municipal décide donc d'appliquer dorénavant à ce club le tarif d'un locataire extérieur.

Les portes abimées par les peintres il y a deux ans ont été remplacées.

Le bruit émanant de la hotte aspirante ne viendrait pas du moteur mais de la plaque fixée au mur qui vibre. Les employés essayeront de la refixer et de placer des joints absorbant ces vibrations.

Il a été demandé à M. Bertrand BERTIER, propriétaire du 8 place Augustin Delahaye, de s'occuper rapidement de la végétation proliférant sur le terrain à l'arrière de sa maison et qui gagne sur la salle des fêtes ; cela provoque des infiltrations d'eau de pluie sous la toiture.

La commune a remboursé les arrhes de 80 euros versées par M. Mme Jacques TERNOIS qui n'ont pas utilisé la salle le week-end de la fête.

Ecole

Une machine à tracer a été achetée courant août et a permis aux employés de dessiner des terrains de jeux dans la cour de l'école. M. le Maire tient à les féliciter car le résultat est tout à fait concluant. La machine servira à tracer le stationnement réglementé face à l'impasse des écoles.

La réparation d'une fuite sur la chaudière est programmée la semaine prochaine.

Cabine tracteur

Une cabine d'occasion pour le tracteur à gazon d'un montant de 220 euros a été achetée pour permettre aux employés communaux d'être abrités lors des opérations de déneigement et de salage.

Visite d'entreprise

Mme Brigitte PAGES propose à M. le Maire d'organiser une visite de l'entreprise SILMER de Cayeux pour la municipalité ; de nombreux matériaux produits par l'usine pourraient intéresser la commune dans sa gestion de la voirie et dans ses projets d'aménagement. La date retenue sera précisée ultérieurement.

Remerciements

L'association des randonneurs équestres d'Eure-et-Loir a envoyé une lettre de remerciement pour l'excellent accueil qui lui a été réservé au mois d'août aux abords du stade. Un don de 400 euros a été fait pour le CCAS.

Restaurants du cœur

Le conseil municipal accepte de verser une subvention de 100 euros suite à la demande d'aide financière des Restaurants du cœur.

Club des aînés

La reprise des aînés aura lieu le mercredi 1^{er} octobre à 14h00.

V- QUESTIONS D'INITIATIVES

Mme Eliane HOUARD évoque les toilettes du cimetière qui demandent une remise en état.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG signale que de nombreux mégots jonchent le sol de la sortie de l'école.

M. Christophe BOULET revient sur la demande de M. Daniel LONGUEIN concernant l'aménagement devant sa propriété, près du cimetière (trottoir et bordure).

M. Philippe LAFOLIE explique que le groom d'une porte de classe est cassé.

COMMUNE D'ARREST

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 28 novembre 2014

Le vingt-huit novembre deux mille quatorze, 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de M. Jean-René LELONG, Maire. Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de MM. Christophe BOULET et Patrick DRON, excusés. M. Davy PACQUES est désigné comme secrétaire. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

M. le Maire revient sur plusieurs points abordés ce jour-là : Les toilettes du cimetière vont être peints, mais resteront malheureusement vétustes. La hotte de la salle des fêtes a été refixée et ne fait plus de bruit.

I- BUDGET ASSAINISSEMENT M49 2015

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget assainissement 2014 qui s'équilibre à la somme de 41 700 euros en section d'investissement, et à la somme de 96 469 euros en section d'exploitation. Le tarif au mètre cube et le prix de l'abonnement (part communale) restent inchangés.

Le problème de l'augmentation des volumes d'eau rejetés dans le réseau et traités par la station de St-Valery est évoqué : 38 000 m³ seront atteints cette année, contre 28 000 m³ en 2012. VEOLIA vérifie actuellement rue après rue les branchements des administrés, mais il lui a été demandé de vérifier également l'étanchéité du réseau, notamment le long de la rivière ou à proximité de nappes phréatiques. Dans l'attente de résultats probants, le coût supplémentaire pour le service d'assainissement devra être prélevé sur l'excédent du budget.

II- ORIENTATION BUDGETAIRE 2015 : PROJETS PRIORITAIRES

Le point est fait sur les différents projets envisageables dans le village, et le conseil municipal décide d'en retenir certains sur lesquels travailler en priorité.

Aménagement et sécurisation de la place : la mise en place de coussins berlinois ou de plateaux surélevés ne peut être envisagée tant que les travaux de mise hors gel de la RD48 par le Conseil Général ne sont pas réalisés. Le conseil municipal décide donc de travailler sur un projet global qui devra être prêt au moment des travaux départementaux, de façon à synchroniser les deux opérations. Dans l'immédiat, la mise en place d'une limitation de vitesse à 30 km/h peut être envisagée. Un agent communal sécurisera également la sortie de l'école au niveau du passage protégé après les vacances de Noël. Les services concernés seront de nouveau relancés quant au déplacement de l'arrêt de car rue Basse Boulogne (matérialisé par un poteau). La sortie vers la cantine s'effectue désormais par le parking. Un marquage sera réalisé au sol afin d'éviter que des véhicules fassent obstacle à la circulation des élèves. Le rapport de visite de l'inspection académique évoquant la sortie de l'école est également lu par M. le Maire. Un coffre de rangement sera installé à la place de l'ancien escalier bois menant au grenier, ainsi qu'une rampe et une main courante. Les angles saillants des murs de l'école ont été meulés.

Viabilisation du lotissement de la Sollette : les permis d'aménager et de construire sont revenus de la DDTM pour être complétés. Le coût de la viabilisation du projet n'est pas encore connu.

Logements place Augustin Delahaye : les offres des différentes entreprises ayant soumissionnées au projet de l'OPSOM ont été reçues par l'OPSOM. Après négociation, le coût des travaux est trop important et le niveau de fonds propres trop élevé pour l'organisme. Le projet doit être revu.

Gaz : une réunion de travail avec un responsable de chez TOTALGAZ a eu lieu le 21 novembre dernier. Des emplacements pour la cuve nécessaire à la desserte ont été recherchés, et les modalités du projet ont été expliquées. Un sondage de la population et une réunion publique seront organisés par la société en 2015.

Rue de Drancourt : une réunion publique se tiendra au cours du 1^{er} trimestre 2015, afin d'envisager avec les riverains (rue de Drancourt, rue des Abeilles, rue Chavet, route d'Abbeville) les aménagements futurs à réaliser sur cette voie.

Réfection des trottoirs : leur amélioration doit être envisagée. M. le Maire rappelle à ce propos le coût extrêmement élevé qui avait été chiffré il y a quelques années concernant la réfection des trottoirs en émulsion rue de Catigny (de l'ordre de 150 000 €). L'entreprise SILMER sera contactée au cas où elle disposerait de matériaux pouvant correspondre au projet.

L'aménagement d'un bas-côté pour les piétons rue de Franleu est envisagé.

Tracteur : le tracteur Ford est hors service, le devis réparation s'élevant à 9 467.47 euros. Trois devis ont été demandés, et un tracteur en location des Ets LEBLOND est actuellement utilisé par les employés

Local de rangement : un local sera réalisé à la salle des fêtes afin de ranger les chaises et les tables. Le problème de la végétation aux abords du bâtiment est soulevé. La commission se rendra prochainement sur place pour trouver une solution. Le propriétaire de la parcelle attenante sera convoqué.

Accessibilité : elle est toujours à l'ordre du jour, le problème le plus complexe étant celui de la mairie.

Luminaires et éclairage des rues : l'électricien chargé de l'entretien du réseau sera contacté afin de voir s'il est possible de mettre en place des ampoules basse consommation dans les rues. Le remplacement des luminaires des classes et de la salle des fêtes est également évoqué.

Rue Machet-Chollet : les travaux d'aménagement de la chaussée sont toujours prévus pour le 1^{er} semestre 2015. Le résultat de l'analyse du réseau d'eau potable n'a pas cependant encore été rendu par le SIEP. Un devis a été demandé de façon à connaître le coût de l'effacement des réseaux dans cette rue, à l'occasion des travaux futurs. La somme totale de 193 993 euros HT, subventions déduites, serait nécessaire à la réalisation de ce projet qui ne peut donc être retenu.

Rue de Haut : suite à la réunion de quartier, une limitation à 30 km/h et les panneaux correspondant ont été mis en place. Un miroir a également été posé, et le talus a été raboté.

D'autres projets comme la poursuite du remplacement des fenêtres de l'école, le rejointement des murs extérieurs de l'église, l'isolation de bâtiments, le problème des tilleuls malades de l'école sont énoncés.

DPU : M. le Maire fait part au conseil municipal de la vente par adjudication de la propriété de M. CHEVALLIER et de Mme PERROT, 2 rue Basse Boulogne. Vu l'emplacement de la propriété, des renseignements vont être pris concernant les conditions d'application du droit de préemption urbain pour la commune. Une visite des locaux sera également demandée.

Par ailleurs, la commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur la vente d'autres propriétés : E61 62 626 (M. VERKEST), E1099 (M. Mme ROUSSEL) et E1029 (M. FERMENT).

III- COLIS DE FIN D'ANNEE

Le conseil prend connaissance de la composition du colis de fin d'année. Sa confection se déroulera à la salle des fêtes le samedi 20 décembre et la distribution aura lieu à la suite, à partir de 10h00. La remise des colis aux employés se déroulera le vendredi 19 en mairie, à 18h00.

IV- RECENSEMENT DE LA POPULATION

A l'occasion du recensement de la population qui se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015, le conseil municipal décide de verser au secrétaire de mairie nommé coordonnateur communal une indemnité de mission d'un montant forfaitaire de 180 euros brut. Les agents recenseurs percevront de leur côté une rémunération brute forfaitaire fixée à 700 euros.

V- QUESTIONS DIVERSES

Convention DDTM

Le conseil municipal accepte de renouveler la convention confiant l'instruction des permis de construire, des permis d'aménager et des déclarations préalables créant surfaces au plancher à la DDTM. A compter du 1^{er} juillet 2015, l'exercice du droit du sol passera à la compétence de la

Communauté de communes. L'instruction des certificats d'urbanisme et des déclarations ne créant pas de surfaces au plancher devraient rester de la compétence des communes.

Sapeurs-pompiers

L'amicale des sapeurs-pompiers souhaite de nouveau acheter un peu de matériel par le biais de l'UGAP, et demande si la commune peut commander à la société et avancer les fonds début 2015. La somme de 880.10 euros HT sera ensuite remboursée par l'amicale. Le conseil municipal accepte de procéder comme cela.

Un projet d'acquisition de tenues de feu a ensuite été présenté à M. le Député Jean-Claude BUISINE, dans le but d'obtenir une subvention émanant de sa réserve parlementaire : le devis s'élève à 5 406.18 euros HT. Le projet devant être porté par la commune, le conseil accepte de prévoir les crédits au budget 2015, la différence entre le coût des tenues achetées au final et la subvention accordée étant supportée par l'amicale des sapeurs-pompiers.

Les pompiers effectuent actuellement des travaux dans leur local afin d'y intégrer la douche, demandée par le SDIS. L'isolation du garage sera également terminée.

Victimes civiles de guerre

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. Gilbert DELANNOY évoquant les victimes civiles de la seconde guerre mondiale, et notamment huit personnes domiciliées à Arrest, tuées lors du bombardement de Oisemont du 1^{er} juin 1940, et ne figurant pas sur la plaque des victimes de guerre du Monument aux Morts. La plaque actuelle portant trois noms étant cassée, elle doit être remplacée pour le 8 mai. M. le Maire se propose donc de rencontrer lors d'une réunion de début d'année l'UNC et M. DELANNOY afin de discuter du problème.

Marianne

Le buste de la Marianne est tombé lors d'une réunion de l'UNC à la mairie. L'association propose de faire marcher son assurance ; un devis doit être présenté. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des différents modèles existants, retient le buste Marianne Mangin Lami d'un prix de 160 euros HT.

Formation au secourisme

M. Benjamin PINEAU, sapeur-pompier au CPI d'Arrest et président de l'Amicale des pompiers, propose de dispenser aux Arrestois des formations aux premiers secours (PSC1) lors du 1^{er} trimestre 2015. Ces formations coûtent 60 euros par personne (frais de dossier), et pourraient avoir lieu sur deux demi-journées. Un bulletin d'inscription sera distribué en même temps que le Bidayen.

Commission fleurissement

Divers endroits ont été choisis rue de Catigny pour planter des fleurs vivaces.

Des bonhommes de neige seront confectionnés par Audrey SABRAS (actuellement en stage à la mairie) et ses parents, pour décorer le village.

VI- QUESTIONS D'INITIATIVES

Le radar de la rue à Cailloux doit absolument être rechargé régulièrement pour fonctionner correctement.